

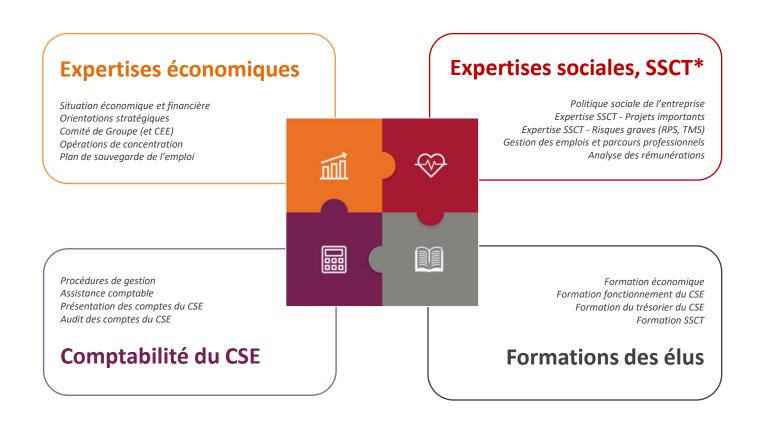
PREPARER LES NAO 2025

Les outils pour mieux préparer les négociations salariales 2025

Octobre 2024

Qui sommes-nous ? Axia Consultants, expert auprès des CSE

Axia Consultants propose une gamme variée de prestations aux représentants du personnel : expertises économiques, expertises en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT), formations, assistance à la gestion du CSE. Dans toutes nos prestations, nous prenons l'engagement d'un lien durable et permanent.



Contact:

Prosper GAYIBOR

Prosper.gayibor@axia-consultants.com

Tel: 06 21 67 42 98

Agréé Centre de Formation – Certifié Qualiopi Cabinet d'expertise comptable Certifié Expert CSE – QTE * Pour plus d' informations, téléchargez gratuitement le Guide du recours aux experts du CSE sur notre site www.axia-consultants.com ou contactez-nous!



Sommaire

- 1. Environnement économique Croissance mondiale et française, inflation
- 2. Paramètres des NAO 2025 Évolution des salaires, du pouvoir d'achat, mesures fiscales
- 3. Evaluer vos situations pour connaitre les marges de manœuvre
- 4. Conclusion



1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE



1.1. La croissance du PIB



1.1 CONJONCTURE ECONOMIQUE: Des perspectives plus favorables

Les perspectives de croissance de l'économie mondiale sont favorables. Cependant, malgré une inflation en baisse et une croissance stable, les risques liés à des fluctuations potentielles des prix des produits de base et à des évolutions géopolitiques subsistent. Cela nécessite une gestion prudente des politiques monétaires et budgétaires

pour assurer une croissance soutenue.

Estimations et prévisions annuelles

Croissance PIB réel (%)	2019	2020	2021	2022	2023	p2024	p2025
MONDE	2,9	-3,4	6,0	3,5	3,3	3,2	3,3
,							
Économies avancées	1,7	-4,6	5,2	2,7	1,7	1,7	1,8
États-Unis	2,3	-3,4	5,7	2,1	2,5	2,6	1,9
Japon	0,7	-4,5	1,7	1,0	1,9	0,7	1,0
Royaume Uni	1,4	-9,8	7,4	4,1	0,1	0,7	1,5
Zone euro	1,2	-6,4	5,2	3,5	0,5	0,9	1,5
Allemagne	0,6	-4,6	2,6	1,8	-0, 2	0,2	1,3
France	1,3	-8,0	6,8	2,5	1,1	0,9	1,3
Italie	0,3	-8,9	6,6	3,7	0,9	0,7	0,9
Espagne	2,0	-10,8	5, 1	5,5	2,5	2,4	2,1
Marchés émergents	3,7	-1,7	6,6	4,0	4,4	4,3	4,3
Chine	6,1	2,2	8,1	3,0	5,2	5,0	4,5
Inde	4,2	-7,3	8,7	7,2	8,2	7,0	6,5
Russie	1,3	-3,0	4,7	-2,1	3,6	3,2	1,5
Brésil	1,1	-3,9	4,6	2,9	2,9	2,1	2,4
Afrique du Sud	3,1	-6,4	4,9	1,9	0,7	0,9	1,2

Perspectives économiques

Selon les dernières <u>prévisions</u> publiées par le FMI, la croissance de l'économie mondiale devrait rester stable en 2024, après avoir fléchi ses deux dernières années. La reprise de la croissance devrait se poursuivre pour atteindre 3,2 % en 2025 grâce à une inflation qui recule plus rapidement que prévu.

En 2023 la croissance a été résiliente dans plusieurs économies avancées et émergentes grâce à une consommation des ménages plus dynamique ainsi que la résolution des problèmes d'approvisionnement et la réduction des délais de livraison du côté de l'offre.

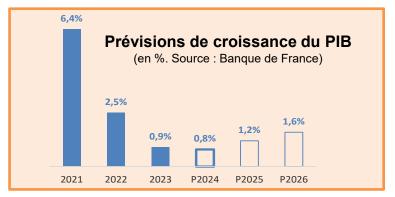
En Europe, les perspectives ont été revues à la baisse du fait des prix élevés de l'Énergie et de la faiblesse des investissements des entreprises et industries très dépendants des taux d'intérêt.

Pour l'année en cours, l'inflation mondiale a été revue à la baisse grâce à une dissipation des chocs sur les prix de l'énergie et au recul de la pénurie de main-d'œuvre. L'évolution de l'inflation est cependant très hétérogène selon les pays et les éventuelles décisions nationales prises pour juguler l'inflation.

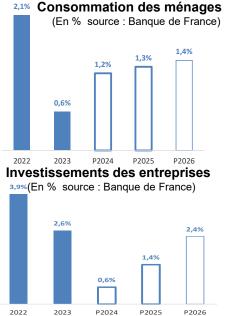


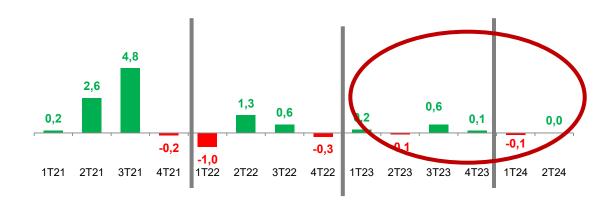
1.1 CONJONCTURE ECONOMIQUE: Les principaux indicateurs en France – 2024

Selon les dernières prévisions de la banque de France, 2024 consacrerait la troisième année consécutive de recul de la croissance. L'investissement sera particulièrement impacté alors que la consommation des ménages devrait bénéficier du rebond du pouvoir d'achat lié à la baisse de l'inflation pour s'établir à 1,2% de croissance après 0,6% en 2023.











1.2. La hausse des prix

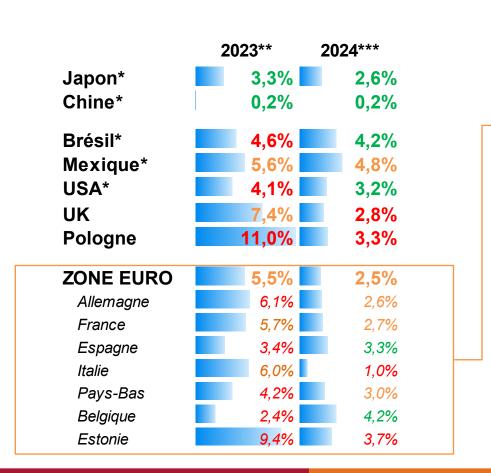


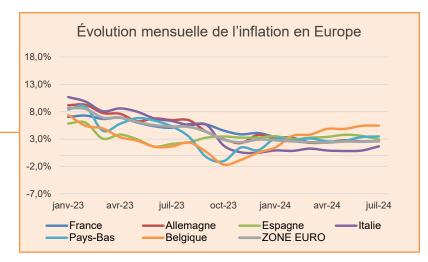
1.2 INFLATION: Un ralentissement en Europe

Au premier semestre 2024, un retour à la normale s'opère progressivement après les fortes hausses de prix en 2022 et 2023. Dans la zone euro l'IPCH est en moyenne à 2,5% après 5,5% en 2023. L'Italie enregistre le niveau le plus faible d'inflation en Europe. Les taux d'intérêt plus élevés établis par la BCE ont freiné les emprunts, ce qui a ralenti l'économie et réduit la pression inflationniste dans le pays.

Évolution de l'inflation

(IPCH sauf indication contraire)





Légende

* IPC

IPC= Indice des prix à la consommation

IPCH = Indice des prix à la consommation harmonisé



^{**} Déc 2023

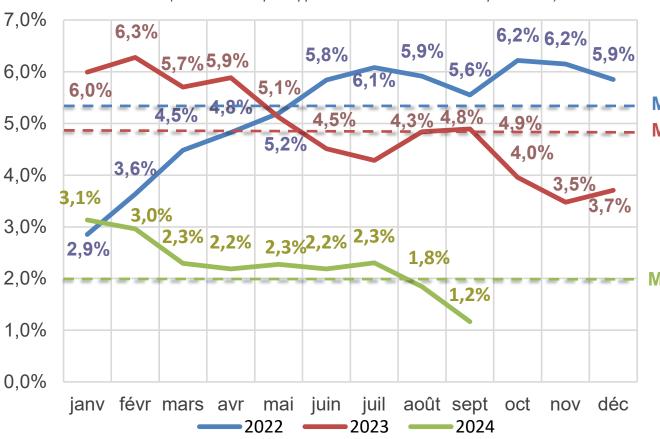
^{***} juil 2024 sauf l' Allemagne et la Pologne qui sont à fin juin

1.2 L'INFLATION : Un retour progressif à la normale

L'indice des prix à la consommation a diminué sur un an, s'établissant à +2,0% à fin septembre 2024 contre 5,3% à la même période l'année dernière. Cette baisse de l'inflation sur un an s'explique par le ralentissement de toutes les composantes de l'IPC. En revanche, l'inflation dans les services diminuerait plus lentement que les autres composantes.

Indice des prix à la consommation (IPC)

(Variation en % par rapport au même mois de l'année précédente)



Moyenne 2022 : 5,2% Moyenne 2023 : 4,9%

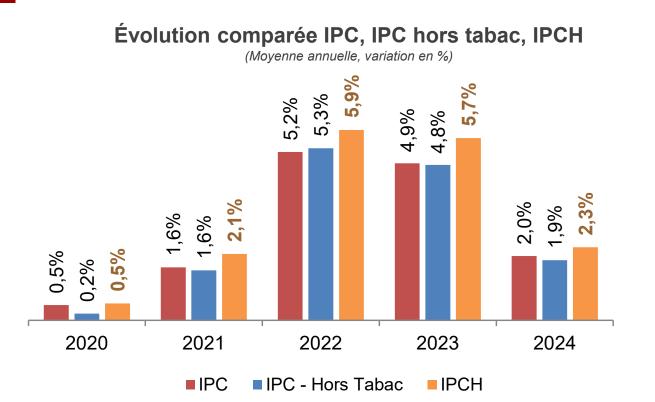
Moyenne 2024* : 2,0%



Sources : INSEE *2024 : sur 9 mois

1.2 L'INFLATION: L'inflation se stabilise

Tous les indicateurs de la hausse des prix connaissent un reflux sur les premiers mois de 2024. L'indice des Prix à la consommation harmonisé (IPCH), qui prend en compte les remboursements des frais de santé est en baisse et se rapproche de la cible de la BCE en glissement annuel après avoir connu les plus fortes hausses.



IPC, IPC hors tabac, IPCH : quelles différences ?

- IPC : Indice des prix à la consommation
- IPC hors tabac : indice des prix à la consommation, hors tabac
- IPCH : Indice des prix à la consommation harmonisée. La principale différence entre l'IPCH et l'IPC porte sur les dépenses de santé : l'IPCH suit des prix nets des remboursements de la sécurité sociale tandis que l'IPC suit des prix bruts. Il permet de comparer l'inflation entre les membres de l'Union Européenne.

Source : INSEE

IPCH et IPC : sur 9 mois à septembre 2024 IPC – Hors tabac : sur 8 mois à août 2024

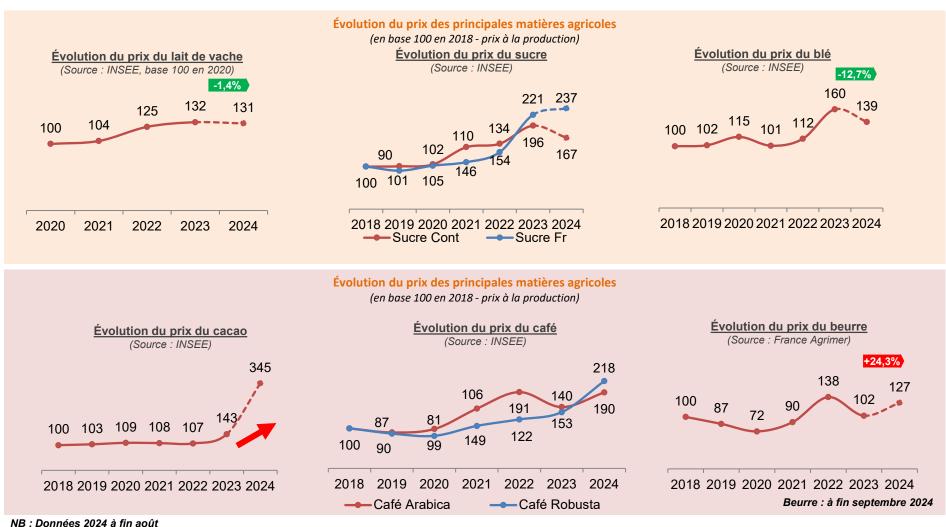


1.3. Les prix des matières premières, de l'énergie et des transports



1.3 LES MATIERES PREMIERES : Prix des produits agricoles et matières emballages

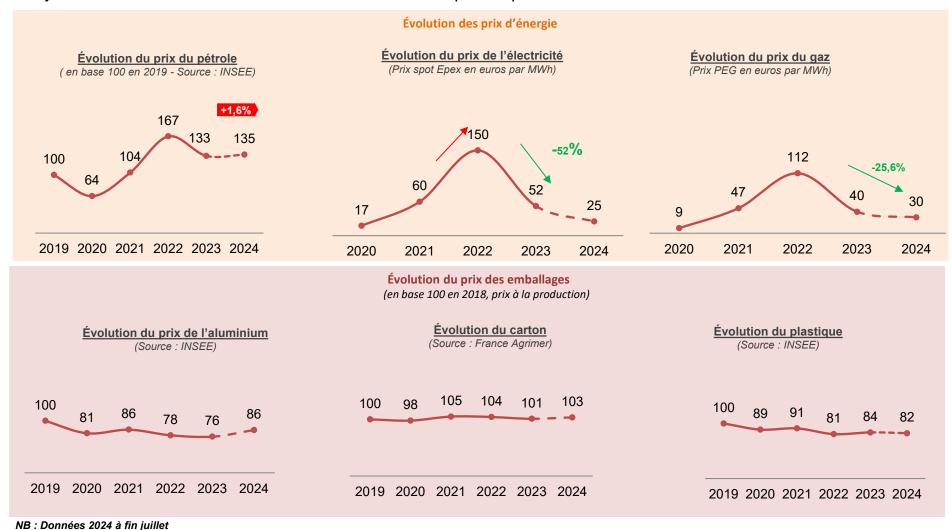
A août 2024, l'essentiel des matières premières agricoles poursuit une tendance baissière. Certains intrants comme le beurre augmentent, suite à une demande plus importante par rapport aux stocks disponibles. A contrario, les cours du cacao et du café s'envolent. Cette envolée des prix s'explique par de mauvaises conditions météorologiques au Vietnam et dans la région ouest-africaine, principaux producteurs de café et de cacao au monde.





1.3 LES COÛTS DE PRODUCTION : Évolution du coût de l'énergie et des emballages

À l'exception du pétrole, les coûts de matières énergétiques poursuivent leur baisse au premier semestre 2024. les prix de l'électricité et du gaz naturel ont nettement reculé. Les perspectives pour 2024 sont optimistes, avec l'annulation de la hausse des prix de 1% au 1er août par le gouvernement. En revanche, la situation géopolitique au Moyen-Orient continue de jouer un rôle clé dans l'évolution en dents de scie des prix du pétrole.

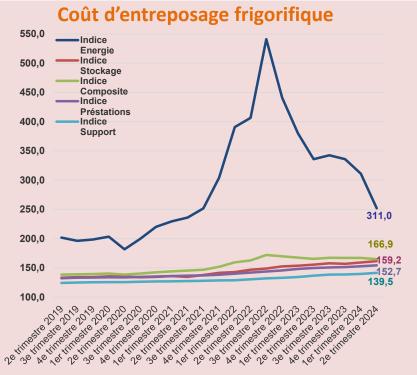




axiaconsultants

1.3 LES COÛTS LOGISTIQUES: Évolution des coûts d'entreposage et de transport

Les coûts de l'entreposage frigorifique en France ont légèrement diminué, principalement en raison de la baisse continue des prix de l'énergie. Quant aux coûts de transport, ils poursuivent leur hausse restant à un niveau élevé depuis 2020, soit une moyenne annuelle de +6,1% sur 5 ans.



- Baisse des coûts d'entreposage de -0,24% en variation annuelle 2024*:
- o Baisse des **coûts d'énergie** : -24,99%
- Augmentation de +3,83% de coût de stockage
- Hausse des coûts de prestation de +3,12% par an (MO, Matériel, Fournit., etc.)
- Hausse de +3,47% des frais Support (structure, frais généraux)

*annuelle – jusqu'au T2 2024

Coût du transport routier

Évolution des coûts de revient complet de transports routiers de marchandises TRM **hors carburant**

2019: +1,1%2020: +6,6%2021: +4,8%

2022 : +5,9% (+18 % avec le carburant)

• 2023 : +6,3% • **2024P** : +6.8%

Évolution 2024

En 2024, le CNR rapporte que les coûts du transport routier de marchandises augmenteront de +6,8 %, principalement en raison :

- d'une hausse de +10 % des charges liées au personnel
- Hausse de +6 % des charges de structures.
- augmentation des frais de maintenance de +5,2 %
- Hausse de +3% du matériel.

Coûts des transports

	Hors composante carburant			Avec composante carburant		
	2022/2021	2023/2022*	2024/2023*	2022/2021	2023/2024	
Longue distance EA - Gazole	+5,6%	+6,1%	+6,6%	+17,1%	-0,4%	
Longue distance EA - GNL	+5,5%	+6,1%	+6,7%	+36,1%	-22,1%	
Régional EA - Gazole	+5,9%	+6,3%	+6,7%	+16,8%	+0,1%	
Régional EA - GNC	+5,9%	+6,4%	+6,8%	+35,5%	-20,9%	
Régional Porteurs - Gazole	+6,1%	+6,2%	+7,0%	+14,7%	+1,1%	

Source : Comité national routier, Bilan 2023 et perspectives 2024



2. PARAMÈTRES DES NAO 2025



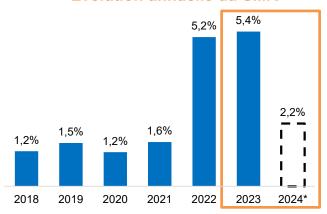
2.1. Évolution des salaires et du pouvoir d'achat



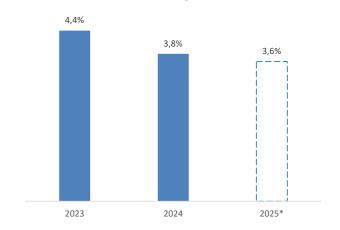
2.1.1. RÉMUNÉRATIONS : Une hausse des salaires moindre, mais supérieure à l'inflation

Après les fortes augmentations de 2022 et 2023, le SMIC a bénéficié d'une nouvelle hausse au premier janvier 2024, et sera de nouveau augmenté de 2% en novembre 2024 par anticipation de l'augmentation du 1^{er} janvier 2025. Les salaires de manière globale devraient suivre la même tendance en 2025, selon une étude du cabinet WTW avec une moyenne de 3,6%.

Évolution annuelle du SMIC



Évolution annuelle moyenne des salaires



Hausse du SMIC

Le SMIC a été augmenté 7 fois au cours des 3 dernières années :

- En 2022, de +0,9% au 1er janvier, +2,65% au 1er mai et +2,3% au 1er août,
- 1er janvier 2023, de +1,81% et 2,22% au 1 mai.
- Enfin, il a été augmenté de +1,13% au 1 janvier 2024, et sera augmenté de +2% au 1er novembre 2024

Au total, l'augmentation annuelle (lissé) du SMIC aura été :

- De +5,2% en 2022
- De +5,4% en 2023,
- Et 2,2% en 2024

Revalorisation de 2% à partir du 1^{er} novembre 2024, en anticipation du 1^{er} janvier 2025



2.1.1. RÉMUNÉRATIONS : Un SMIC qui ne devrait pas augmenter automatiquement sauf réévaluation à la hausse de l'inflation

L'inflation a fin août 2024 est estimée à moins de 2%, ce qui n'entrainerait pas une revalorisation automatique. Mais le Gouvernement BARNIER prévoit de revaloriser en anticipé le SMIC à +2% dès le 1^{er} novembre 2024.

Faut-il s'attendre à une révision du SMIC?



PAS DE REVALORISATION AUTOTAMIQUE A DATE MAIS UNE REVALORISATION ANTICIPEE

= On avance la date de 1er janvier 2025 au 1er novembre 2024

+2%

Le smic net mensuel va être porté à environ 1 426 euros, contre 1 398,70 euros actuellement

Problème!!

des grilles CCN sous le SMIC

+

Des grilles internes non révisées



25 Branches concernées

(parcs de loisirs, construction de bois,

« Certains syndicats comme la CFDT préconisent de sanctionner les branches concernées en ne faisant plus bénéficier les entreprises des exonérations de charges sociales sur les bas salaires ». Source BFMTV

Les base salaires se font rattraper par le SMIC = Fcrasement

(source: https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2024/01/19/comment-les-bas-salaires-denombreuses-branches-professionnelles-se-sont-fait-rattraper-par-lesmic 6211793 4355770.html?random=137216427)

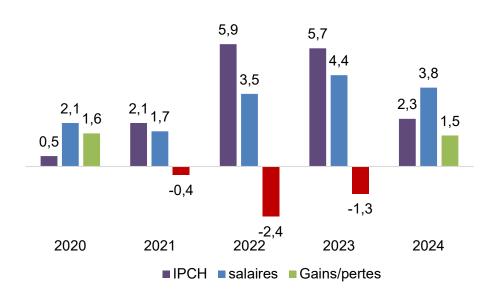


2.1.2 POUVOIR D'ACHAT : Impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat et les NAO

La comparaison de l'indice des prix harmonisé (IPCH) à l'évolution des salaires fait ressortir un gain de pouvoir d'achat. Les augmentations salariales passées permettent de compenser l'inflation, qui pour sa part a nettement reculé sur les 9 premiers mois de 2024.



(Variation en %)



Source : INSEE

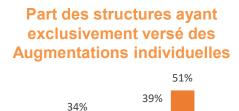


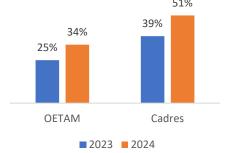
2.1.3. RÉMUNÉRATIONS: historique et tendances / Augmentations salariales

Les augmentations de salaire sont en retrait en 2024 pour les cadres et les non-cadres, même si elles demeurent supérieures à leur niveau d'avant crise sanitaire : ralentissement de la croissance économique, de l'inflation, moindre évolution du SMIC et un taux de chômage qui tend à se stabiliser. L'individualisation des salaires se confirme.

Augmentations de salaire en France*

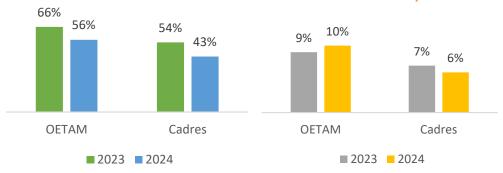
	2021	2022	2023	2024
Budget	1,7	1,8	3,8	3,7
Réalisé	1,7	3,5	5	3,5
				_
Cadre	1,7	3,0	4,0	3,4
Non cadre	1,5	3,7	4,6	3,5
Inflation IPCH	2,1	5,9	5,7	2,7
Ecart Aug. / IP	СН			
Cadre	-0,4	-2,9	-1,7	0,7
Non cadre	-0,6	-2,2	-1,1	0,8





Part des structures ayant versé des Augmentations individuelles & AG (mixte)

Part des structures ayant exclusivement versé des Augmentations générales (par différence)





2.1.3. RÉMUNÉRATIONS : les autres avantages

Tendance à une utilisation plus importante des avantages autres.

La prévoyance en 2024

Les taux de cotisation :

	T1	T2
Cotisations cadres	2,05 %	2,52 %
Cotisations OETAM	1,84%	2,38 %

Prise en charge employeur:

	T1	T2
Part employeur cadres	80%	69 %
Part employeur OETAM	77 %	69 %

La santé en 2024

En 2024, nous constatons des taux de renouvellement en forte hausse par rapport à 2023 :

	Moyenne
Base PMSS	+8,5 % (incl. PMSS)
Base salaire	+6,1 %
Base forfait euro	+8,5 % (incl. NAO)

Des hausses de taux à prévoir en 2025 en raison de l'augmentation des dépenses médicales et de l'augmentation des bases de remboursement des médecins généralistes (+3,5€ à 30 €)

Le télétravail

	Cadres	OETAM
Nombre moyen de jours de télétravail par semaine	2,3	2,3

De plus en plus d'entreprise prennent en charge une indemnité : 2/3 en 2024 contre 50% en 2023.

Le titres - restaurant

	2023	2024	
Part des entreprises			
avec ce dispositif	58%	70% -	
montant moyen du			
titre mis en place	9,10€	9,88€	Lié notamment au télétravail
			au leiellavaii



2.1.3. RÉMUNÉRATIONS: Et 2025?

La tendance d'évolution des budgets d'augmentations salariales en 2025 est orientée vers le bas. Les augmentations salariales seraient de +3% (OETAM et Cadres), en léger recul, se rapprochant du niveau d'avant crise sanitaire : les prévisions sont prudentes en raison du contexte. L'individualisation des salaires se poursuivrait.

Prévisions annuelles moyenne en France

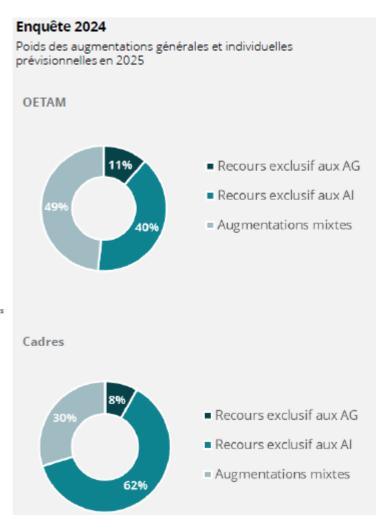
Enquête 2024

Budget d'augmentation et inflation



Sources: Banque de France et Insee, juin 2024.

Sources : Enquête Deloitte





Préparer les NAO 2025/page 23

^{**} Prévisions d'augmentation calculées par Deloitte durant l'été 2023 pour l'année 2024, réévaluées à travers nos enquêtes flash régulières pour aboutir à fin mars 2024 à 3,5 %, hors ancienneté et promotion, toutes CSP confondues.

ATTENTION:

Le projet de loi de finance 2025 en attente (dépôt légal au Parlement dans la semaine du 9 octobre)

2.2. Évolutions législatives et fiscales



2.2 RAPPEL / LOI DES FINANCES **2024** : Mesures en faveur des **particuliers**

Pour atténuer le choc inflationniste pour les plus fragiles, certaines mesures sont prévues dans le projet :





 Reconduction du plafond exonéré de 400 euros par an pour les employeurs soutenant les frais de transport de leurs salariés,



- Indexation des barèmes sur l'inflation, ce qui va coûter 25 milliards d'euros.
 - des pensions de retraite,
 - des minimas sociaux
 - et de l'impôt sur le revenu vont rester indexés sur l'inflation,





2.2 RAPPEL / LOI DES FINANCES **2024** : Mesures en faveur des **entreprises**

- Poursuite à un rythme plus lent de la suppression progressive des impôts de production : 1 milliard d'euros en 2024 au lieu des 4 milliards € prévus.
- Non-reconduction des aides exceptionnelles adoptées l'an dernier face à la crise énergétique
 - o dont 10 milliards d'euros sur le bouclier tarifaire pour les ménages
 - et 4,4 milliards d'euros des aides aux entreprises confrontées à la flambée des prix de l'énergie.



- La réduction des aides à l'emploi et à la formation professionnelle
 - 350 millions d'euros d'économies sont prévus sur les emplois aidés
 - et 500 millions sur la baisse du coût contrat de la formation professionnelle.



2.2 RAPPEL / LOI DES FINANCES **2024**: Un premier pas vers le verdissement de la fiscalité



Renforcement de taxes



- Augmentation progressive de la fiscalité sur le gazole non routier pour les agriculteurs et les entreprises de travaux publics. Les transporteurs ne seront en revanche pas concernés. L'intégralité de la hausse d'impôt, 200 millions d'euros en 2024, sera reversée aux filières» pour préparer leur décarbonation.
- Durcissement du malus appliqué aux véhicules les plus polluants sur les critères de poids des véhicules (abaissé à 1,6 tonne) et d'émissions de CO2 (avec l'abandon d'un plafond à 50% du prix du véhicule),
- Renforcement de la taxe sur les véhicules de société.

Au total, le gouvernement estime que les effets seront limités, entre **50 et 100 euros** parmi les cinq véhicules les plus vendus en France.

Création d'une taxe sur les infrastructures les plus polluantes, qui s'appliquera aux concessions autoroutières et aux aéroports pour un rendement attendu de 600 M€

Aides à l'investissement

- Création du crédit d'impôt pour les investissements dans l'industrie verte (nouvelles usines de batteries, de panneaux photovoltaïques, de pompes à chaleur et d'éolien)
- Mise en place du leasing social à 100 euros pour l'acquisition de véhicule électrique
- Renforcement du bonus écologique automobile pour les ménages modestes



2.2 PROJET DE LOI DES FINANCES **2025** : Une fiscalité révisé pour financer les projets d'Etat

IMPOTS SUR LES SOCIETES

Les Très Grandes Entreprises c.a.d. qui réaliseraient plus de 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires, verraient leur taux d'imposition revenir au taux historique de 33% (contre 25% actuellement, soit +8 points)

ATTENTION:

Le projet de loi de finance 2025 en attente !! (dépôt légal au Parlement dans la semaine du 9 octobre)



2.2 RAPPEL / Plafond URSSAF et les avantages en nature : Repas

LES REPAS

Les Titres de restauration et indemnités repas

Situation	Indemnité maximum exonérée en 2024
Salarié contraint de prendre son repas	7,30 €
Salarié en situation de déplacement contraint de prendre son repas au restaurant	20,70 €
Salarié en situation de déplacement non contraint de prendre son repas au restaurant	10,10 €

Ce montant évolue chaque année.

Note d'exonération

Pour être exonérée de cotisations de Sécurité sociale, la contribution patronale au financement de l'acquisition des titres-restaurant doit respecter deux limites :

- •être comprise entre 50 et 60 % de la valeur nominale du titre ;
- •ne pas excéder la limite maximale d'exonération de la part patronale



2.2 RAPPEL / Plafond URSSAF et les avantages en nature : Une contrepartie financière à demander pour le télétravail

LE TELETRAVAIL

Modalités de versement	Montant maximum exonéré en 2024
Par jour de télétravail	2,70 € dans la limite de 59,40 € par mois
Par mois, selon le nombre de jours de télétravail par semaine	10,70 € pour 1 jour de télétravail

Les dépenses engagées dans le cadre du télétravail sont des frais professionnels et peuvent être exclues de l'assiette des cotisations.

3 catégories de frais peuvent être identifiées :

- les frais fixes et variables liés à la mise à disposition d'un local privé pour un usage professionnel;
- les frais liés à l'adaptation d'un local spécifique ;
- les frais de matériel informatique, de connexion et fournitures diverses.



2.2 LES EVOL: Où trouver l'information?

Le site de l'URSSAF:

https://www.urssaf.fr/accueil/employeur/cotisations/avantages-en-nature.html



2.2 RAPPEL /Plafond URSSAF et les avantages en nature : des marges de manœuvre à utiliser

LES FRAIS DE TRANSPORT

Prise en charge des frais de transports publics

Prise en charge de l'abonnement aux transports publics (y compris vélos). Pour être dans le cadre légal et les conditions d'exonération :

- Minimum 50% du coût de l'abonnement
- Maximum 75%
- = le montant de la prise en charge dépend donc de la valeur de l'abonnement.

Forfait Mobilités Durables

Pour favoriser les déplacements « à mobilité douce » pour leurs trajets domicile-travail.

Pour les années 2022,2023 et 2024, le forfait est exonéré d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales dans la limite de :

• **700** € (initialement 500€) par pers. et par an (dont 400 € au maximum de frais de carburant) ;

Prime transport

Pour contribuer au carburant des moyens de transport personnels classiques. Dans la limite de **400 € au maximum de frais de carburant**.

Prime Covoiturage / Primo-conducteur

+100 € pour les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage courte distance



2.2 ET POUR 2025 ? : La prime Transport révisée à la baisse Un pack en légère baisse.

Prise en charge des frais de transports publics

2024:

Exonérée de cotisations et contributions sociales (cotisations d'assurances sociales, CSG/CRDS, cotisations aux régimes de retraite complémentaires AGIRC-ARRCO, des employeurs à la formation professionnelle continue et à l'effort de construction) et d'impôt sur le revenu à hauteur de :

- 700€ par an, dont 400€ maximum pour les frais de carburant ;
- 900€ par an, dont 600€ maximum pour les frais de carburant, en outre-mer.

2025

A compter de l'imposition au titre de 2025, ces limites seront de 600€ par an, dont 300€ maximum pour les frais de carburant.



2.2 RAPPEL / PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR : Évolution de l'épargne salariale en 2024

Afin de protéger au mieux le pouvoir d'achat face à la situation inflationniste actuelle, le dispositif de la prime de partage de la valeur ajoutée et l'épargne salariale ont été aménagés.

Prime Partage de Valeur en 2024

- Primes versées à compter du 1^{er} janvier 2024 soumises à la CSG-CRDS, au forfait social et à l'impôt sur le revenu., dans la limite de :
 - 6 000 € par bénéficiaire pour les entreprises disposant d'un accord d'intéressement ou de participation
 - o 3 000 par bénéficiaire € pour les autres

Conditions

- Tous les salariés disposant d'un contrat de travail avec l'entreprise (CDI, CDD, contrat d'apprentissage...) peuvent bénéficier de la prime. Pour les salariés intérimaires, il revient à la charge de l'entreprise de travail temporaire de verser la prime.
- L'ensemble des employeurs de droit privé, des établissements publics à caractère industriel et commercial, des établissements publics administratifs, des établissements et services d'aide par le travail peuvent choisir de la verser.
- Mise en place par :
 - o Un accord d'entreprise
 - o Une décision unilatérale de l'employeur

Évolution de l'épargne salariale

Un projet de loi, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 29 juin 2023, vise à transposer l'accord national interprofessionnel (ANI) sur le partage de la valeur en entreprise, conclu en février 2023 entre les syndicats et le patronat.

Deux mesures de ce projet visent à généraliser les dispositifs de partage de la valeur :

- les entreprises de moins de 50 salariés pourront mettre en place à titre volontaire un dispositif de participation de branche ou d'entreprise pouvant être moins favorable que la formule légale;
- à partir du 1 er janvier 2025, les entreprises de 11 à 49 salariés devront mettre en place au moins un dispositif de partage de la valeur dès lors qu'elles sont profitables (participation, intéressement, plan d'épargne salariale ou PPV).





2.2 RAPPEL / PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR : ce qui change en 2025

Essentiellement : Fractionnement de la PPV, placement de la PPV et ajout d'une négociation pour bénéfice exceptionnel.

La possibilité de verser deux primes par an

• Les employeurs peuvent **verser deux primes par année civile**, contre une seule aujourd'hui, dans la limite du plafond d'exonération de 3 000 € ou 6000 €. Chaque prime peut être versée en plusieurs fois (maximum 4 fractions), au maximum une fois par trimestre.

La possibilité de placer la PPV sur un plan d'épargne salariale ou un plan d'épargne retraite d'entreprise

• placer tout ou partie de la PPV sur un plan d'épargne (PEE, PERCO, PERCO, PERO) pour bénéficier d'une exonération de l'impôt sur le revenu sur les sommes bloquées.

obligation d'ouvrir des négociations en cas de bénéfices exceptionnels

En cas de bénéfices exceptionnels, la négociation pourra se traduire :

- •par le versement de supplément de participation ;
- •par le versement du supplément d'intéressement ;
- •par l'ouverture d'une nouvelle négociation.
- => définit le bénéfice exceptionnel en premier lieu.

Exonération fiscales sous condition de placement



2.2 RAPPEL / PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR : Évolution de l'épargne salariale en 2024

PPV en 2024 : si l'intérêt reste de proposer un complément d'I/P qui n'auraient pas atteint le montant espéré, cela reste encore avantageux.

En 2024 Evaluation des charges - simulation de synthèse	Prime traditionnelle	Prime PPV	Intéressement & Participation => Non placés	Intéressements & participation => placé (PEE)
Pour l'employeur				
Charges patronales	45%			
Forfait Social:				
(+250 sal)	0%	20%	20%	20%
(-250 sal)	0%	0%	Q%	0%
TOTAL Coût Employeur	45%	0% a 20% selon effectif	0% à 20% selon effectif	0% à 20% selon effectif
Pour le salarié	45.00/			
Charges salariales	15,0%		0.70/	0.70/
CSG-CRDS	9,7%			·
IR sur prime (de la tranche d'appartenance : De 11 295 € à 28 797 €)	11,0%	11,0%	11,0%	exonoré
TOTAL Coût Sal.	35,7%	20,7%	20,7%	9,7%
Exemple pour 1 000 €				
Coût émployeur	1 450 €	entre 1 000 € et 1 200 €	entre 1 000 € et 1 200 €	entre 1 000 € et 1 200 €
Perçu par le salarié	643 €	793 €	793 €	903 €



3. ÉVALUER VOS SITUATIONS POUR CONNAÎTRE LES MARGES DE MANŒUVRE



3.1 ÉVALUER VOS SITUATIONS – POUVOIR D'ACHAT : Quelles bases de négociation ?

2024 a globalement conduit à des NAO plus importantes que les années précédentes, voire parfois supérieures à l'inflation de l'année pour rattraper une partie de la perte de pouvoir d'achat observée sur les années 2021 à 2023. L'année 2025 sera marquée par une inflation qui ralentit et donc des marges de manœuvre moins importante (moins de gains sociaux / fiscaux).



Une évaluation porte sur plusieurs années

2 objectifs pour les NAO 2025 ?

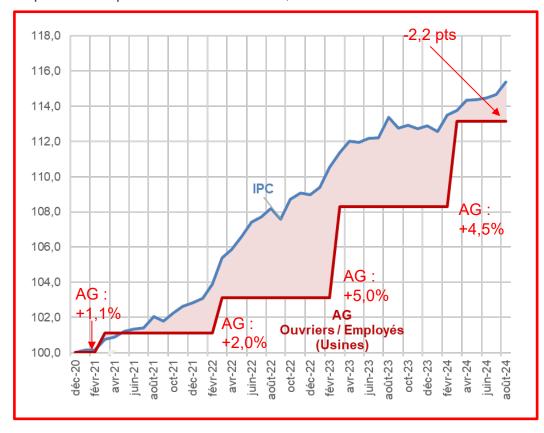
- Combler la perte passée de pouvoir d'achat antérieur
- Se prémunir contre l'inflation en 2025

Légende:

Gain pouvoir d'achat

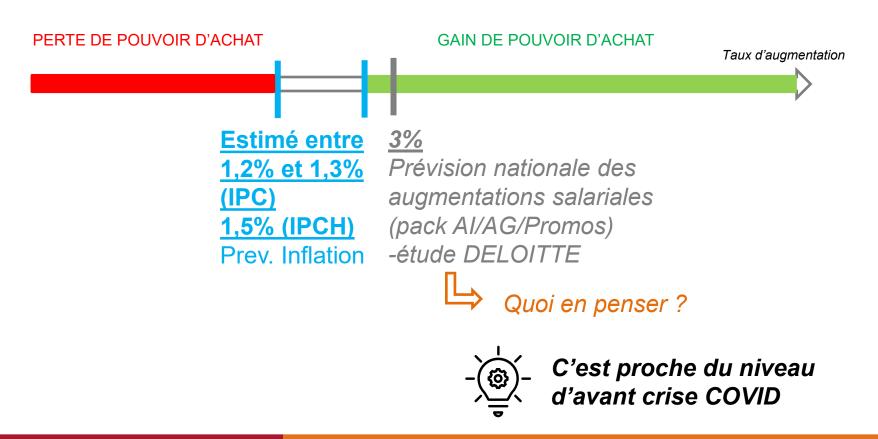
Perte pouvoir d'achat

Exemple d'évolution mensuelle du pouvoir d'achat des ouvriers dans une entreprise sur la période 2021-août 2024, en base 100 décembre 2020



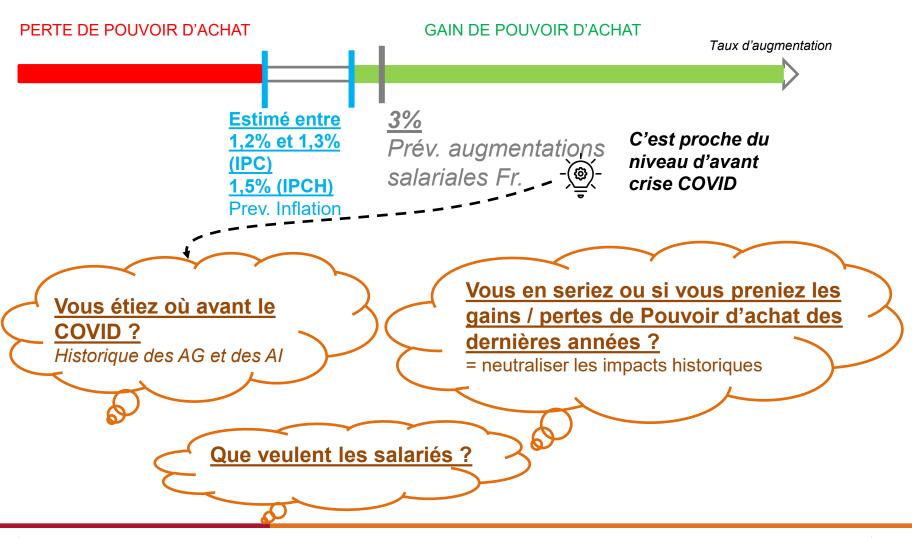


POUR RÉSUMER => Les prévisions nationales





POUR RÉSUMER => évaluez vos propres besoins







POUR RÉSUMER => évaluez les marges de négociation en interne

Quels sont les résultats de l'entreprise?

Quelle évolution de la productivité Main-Machine ?

Quels sont les impacts financiers de mes demandes?

Quelle évolution de la productivité Maind'œuvre?

L'entreprise profite-t-elle d'avantages sociaux / fiscaux ? + quelle évolution dans le temps ? (Alleg. Fillon, Subventions sociales apprentis/energie/formation/etc, Crédits impôts, réduction d'impôts, etc...) Politique des rémunérations et des parcours professionnels

Politique de recrutement ?



Conclusion



4.1 NEGOCIER: Axia Consultants vous accompagne pour préparer les Nao

De quels montants d'avantages fiscaux votre entreprise va bénéficier ? Comment chiffrer vos demandes ? Le montant des demandes est-il compatible avec la situation économique de votre entreprise ? Les consultants d'Axia Consultants vous accompagnent pour répondre à ces questions.





4.1 NEGOCIER: Quels arguments pour 2025?

<u>Étre une entreprise juste et responsable</u>

Les entreprises demandent la révision des tarifs face à la hausse de l'inflation. Le principe est le même pour les salariés, pour une répartition juste.

Réduire les écarts de rémunération en travaillant les grilles.

<u>Être attractif, fidéliser</u>

La concurrence sur le marché du travail conduit à la nécessité d'afficher une politique salariale attractive. Être une entrep. Engagée en RSE (politique de mobilité, télétravail). Travailler son image.



QUI SOMMES NOUS?

Axia Consultants

accompagne les Instances Représentatives du Personnel depuis plus de 20 ans sur les enjeux économiques, juridiques, sociaux et en santé au travail. Nous proposons des missions d'expertises, d'assistance ou des formations sur mesure, pour vous accompagner selon vos besoins.

Consulter notre

Dossier spécial restructuration

Consulter nos domaines d'activités

Nous contacter

Prosper GAYIBOR

Associé, expert- comptable

prosper.gayibor@axia-consultants.com

Tel: 06 21 67 42 98

Alexandra LEGLAIVE

Directrice de missions

alexandra.leglaive@axia-consultants.com

Tel: 06 49 56 95 06





Centre d'affaires des Metz 1 rue du Petit Robinson 78350 JOUY EN JOSAS

Tél. 01 34 58 26 60 www.axia-consultants.com